



PLAN MERCREDI INCLUS DANS LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE FAGNIÈRES

Rentrée 2018 -2019

I. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la Ville de Fagnières s'est fortement engagée en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants et des jeunes. En effet, la commune avec le développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant s'est investie à travers la mise en œuvre du Contrat Temps Libre puis du Contrat Enfance Jeunesse. Elle engage également des moyens importants en faveur de l'éducation qui représentent sur l'année 2017, hors ramassage scolaire, un montant de 800 € par élève.

La Ville a franchi une nouvelle étape en mettant en place à la rentrée de septembre 2014 la semaine à 4 jours $\frac{1}{2}$. Pour donner à chaque enfant toutes les chances de s'épanouir autant que de réussir sa scolarité, Fagnières a inclus cette application de la réforme dans le cadre plus large d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Ce projet, qui place l'enfant au centre du dispositif et son éducation au cœur de la démarche s'inscrit dans la durée puisqu'il a évolué au fil du temps.

- Rentrée 2017- 2018 : reconduction du PEDT
- **Rentrée 2018 – 2019 : retour à la semaine scolaire à 4 jours, caducité du PEDT actuel et mise en place d'un Plan Mercredi inclus dans le PEDT,**

1) Les objectifs éducatifs du Plan Mercredi inclus dans le PEDT

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation. Il doit être construit en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) reconduit pour 4 ans de 2014 à 2017, puis de 2017 à 2020 et le PEDT signé en 2014 et reconduit en 2017.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Il faut aussi laisser un temps de repos à l'enfant, lui permettre de s'isoler du groupe, de ne pas participer à des activités dirigées tout en restant sous la surveillance d'un animateur.

Le Projet Educatif Territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est que les adultes différents dans leurs fonctions et leurs rôles arrivent à se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

Les actions proposées devront permettre :

- L'épanouissement individuel de l'enfant,
- L'accès à toutes les connaissances,
- L'apprentissage à la vie citoyenne,
- La prise en compte des enjeux du développement durable,
- L'accès aux pratiques culturelles,
- La promotion de la santé et de l'hygiène de vie,
- La compréhension du monde.

Elles auront pour thèmes principaux :

- La citoyenneté et le vivre ensemble,
- L'art et la culture,
- L'éducation aux multimédias,
- L'éducation par le sport.
- Le développement durable.

2) Les valeurs qui guident nos actions

Dans le cadre d'un référentiel fondé sur le socle des valeurs républicaines, la Ville veut particulièrement promouvoir la laïcité, vecteur de liberté, et souhaite un égal accès de tous aux savoirs pour favoriser l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres.

La Ville de Fagnières souhaite contribuer à offrir à chaque individu les moyens de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines. Le développement de l'esprit critique, de l'autonomie, le goût du savoir, de la curiosité, du bien-être physique et moral sont autant d'objectifs promus, dans le respect de la liberté de chacun.

II. FONCTIONNEMENT

Date de première présentation du projet : Juin 2014

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de FAGNIERES

Nom du correspondant : Madame Dominique DETERM

Fonction : 1ère adjointe

Adresse : Mairie de Fagnières 4 Rue du Gal Dautelle 51510 FAGNIERES

Téléphone : 06 83 27 73 76

Adresse électronique : domdeterm@orange.fr

1) Périmètre et public du projet

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune de Fagnières (avec accueil des enfants de St-Gibrien).

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) :

A la signature du contrat le site des Collines (partie du territoire) était retenu par le CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) en catégorie 2 depuis 2006. Le Collège Louis Grignon était un collège « Ambition Réussite ».

A présent nous sommes sortis de ces 2 dispositifs

Public concerné : nombre total d'enfants : 600 (maternel et primaire)

Niveau maternel : - Moins de deux ans 1/2 : 0

- Entre deux ans 1/2 et six ans : 200

Niveau élémentaire : 400

Niveau secondaire : 500

Mode d'inscription aux activités périscolaire proposées :

Mise en place d'un portail famille AGORA par la Mairie :

Les parents se rendent en mairie afin d'obtenir des codes (identifiants et mot de passe).

Pour accéder au Portail Famille, il suffit de se rendre sur le site de la ville : www.fagnieres.fr , de cliquer sur le logo Le Portail Famille, entrer ses identifiants et faire ses réservations.

Toutes les modifications (réservations ou annulations) doivent être faites sous 72h soit 3 jours francs avant le jour souhaité.

Tarifification :

- Modulée pour toutes les activités en fonction du quotient familial

Modalités d'information des familles :

- Depuis la mise en place, réunions de rentrée et Conseils d'école,
- Réunions du groupe de pilotage chaque trimestre,
- Journal municipal et site,
- Portes ouvertes chaque année,
- Courriels, documents papiers et affichage en direction des familles,
- Elaboration mensuelle d'un journal en direction des parents et communication avec les familles par le biais d'ICOGNITO.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles 2	X		
Écoles élémentaires 1	x		
Établissements secondaires 0			

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecole Elémentaire des Tilleuls,
- Ecole Maternelle des Collines,
- Ecole Maternelle des Tilleuls.

III. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DÉJÀ EXISTANTES ET NOMBRE D'ENFANTS DU TERRITOIRE CONCERNÉS PAR CES ACTIVITÉS

Depuis quelques années, la Ville a souhaité que soient proposées aux enfants des 2 écoles maternelles et de l'école élémentaire des activités de qualité déclarées en ACM tant sur les temps périscolaires que sur les temps extrascolaires.

A la rentrée de septembre 2018, avec le retour de la semaine à 4 jours (L /M /J /V), les horaires scolaires ont été modifiés selon le tableau suivant : 9h00-12h00 / 14h00-17h00.

Les offres de services périscolaires proposés aux familles resteront inchangées mais évolueront en fonction de ces nouveaux horaires :

1) Activités périscolaires

Le périscolaire concerne les élèves des écoles suivantes :

- Ecole maternelle des Tilleuls : 4 classes et 109 élèves,
- Ecole maternelle des Collines : 4 classes et 110 élèves,
- Ecole élémentaire des Tilleuls : 16 classes et 400 élèves.

Le périscolaire regroupe :

Les accueils éducatifs de 7h30 à 9h00.

La restauration scolaire de 12h00 à 14h00 (1 heure consacrée au repas et 1 heure d'animation).

Les accueils éducatifs du soir :

- de 17h00 à 18h15 : temps d'activités ou accueil éducatif scolaire (pour les élémentaires)
- de 17h00 à 20h00 : accueils sportifs, culturels ou artistiques

Le Plan Mercredis inclus dans le PEDT : 7h30 à 18h15 au centre de loisirs de la Noue d'Argensols en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.

Les accueils collectifs de mineurs de la Ville de Fagnières sont déclarés à la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) en Accueils collectifs de mineurs car des activités de loisirs encadrées par des directeurs diplômés BAFD et des animateurs BAFA diplômés ou stagiaires y sont proposées.

Le taux d'encadrement fixé pour le périscolaire est le suivant si moins de 5 heures consécutives :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Mis en place depuis la signature du PEDT.

Les objectifs :

- Proposer des activités variées et adaptées aux rythmes et aux âges des enfants,
- Répondre aux demandes des familles en proposant un mode de garde adapté,
- Faire de ces lieux de garde des lieux de loisirs et d'apprentissage.

A. L'accueil éducatif du matin 7h30 à 9h00

3 sites sont proposés:

- Locaux de l'école maternelle des Collines :
(environ 20 enfants scolarisés à la maternelle des Collines).
- Locaux de l'école maternelle des Tilleuls :
(environ 20 enfants scolarisés à la maternelle des Tilleuls).
- Locaux de l'école élémentaire des Tilleuls :
(environ 60 enfants scolarisés à l'école élémentaire des Tilleuls).

Les activités proposées :

Les accueils étant déclarés à la DDCSPP, la Ville de Fagnières a investi dans l'achat de matériel pédagogique, éducatif et de loisirs pour que les équipes encadrantes puissent répondre aussi bien aux objectifs éducatifs des organisateurs que pédagogiques des directeurs.

Le principe est de joindre l'utile à l'agréable : faire des lieux de garde des lieux d'apprentissage et de loisirs éducatifs.

✓ Pour les maternels

Des activités calmes sous forme d'ateliers tournant sont proposées :

- théâtre et mimes
- jeux de société
- lecture et création de contes
- motricité

✓ Pour les élémentaires

3 types d'activités sont proposés :

- des activités calmes : lecture, jeux de société, jeux de rôle
- des initiations sportives au gymnase Gérard Vincent ou dans la cour de l'école élémentaire : jeux de ballons, jeux d'opposition, initiation sports collectifs...
- un atelier musique (découverte d'instruments, chant, jeux de rythmes, ...)

Les arrivées sur ces différents accueils se font de manière échelonnée : les enfants arrivent à partir de 7h30 jusque 8h50.

B. La pause méridienne de 12h à 14h

Tous les enfants inscrits en restauration scolaire se rendent en car sur un seul et même lieu : le centre de loisirs de la Noue d'Argensols.

Le Centre de loisirs de la Noue d'Argensols est une structure adaptée et neuve permettant d'accueillir les jeunes en restauration et leur proposer ensuite des activités dans des locaux agréables et spacieux mais aussi en extérieur dans les espaces verts du centre.

✓ **Services de restauration:**

Ce temps de repas étant un temps éducatif et d'apprentissage, l'équipe pédagogique aura ici un rôle éducatif important :

- Apprendre à l'enfant à goûter à tous les aliments en respectant les régimes alimentaires médicaux.
- Apprendre à bien se tenir à table
- Apprendre à utiliser les couverts notamment chez les maternels
- Faire en sorte que le temps du repas soit un moment convivial et de partage (l'animateur mange avec les enfants et pratique la pédagogie de l'exemple).

Les enfants scolarisés en école maternelle prennent leur repas en restauration traditionnelle dans une salle qui leur est entièrement dédiée. Le temps de repas est estimé à 45 minutes (environ 100 enfants).

Pour les enfants scolarisés en école élémentaire, 2 services en « self qui fait grandir » sont mis en place :

- 1^{er} service : élèves de l'école élémentaire du CP et CE1, environ 70 enfants,
- 2^{ème} service : élèves de l'école élémentaire du CE1 au CM2, environ 100 enfants.

✓ **Le temps d'animation :**

Différents ateliers sont proposés avant ou après le repas

- des activités sportives (football, danse, baseball,)
- des activités manuelles (dessin, modelage,)
- des activités de détente (jeux de société, lecture, jeux intérieurs ou de plein air...)

Des animations à thèmes sont également mises en place :

- L'alimentation bio (en parallèle avec le Salon Fagnières Nature en juin),
- L'équilibre alimentaire,
- L'hygiène (la santé des dents, bien se laver les mains ...)
- L'hygiène corporelle.....

C. Les accueils éducatifs du soir de 17h00 à 18h15

Un accueil éducatif de 17h00 à 18h15 sera proposé dans les 3 établissements scolaires de la commune.

✓ **Ecole élémentaire des Tilleuls :**

- Axer ce temps sur l'accompagnement scolaire des enfants en l'occurrence sur l'aide aux devoirs et l'apprentissage encadré en majorité par un enseignant.
- Proposer un temps d'activité aux familles en parallèle de ce temps d'accompagnement scolaire encadré par des animateurs diplômés.

Proposition aux familles d'un choix chaque jour entre temps d'activité ou accueil éducatif scolaire.

Proposition d'activités adaptées au temps d'accueil : départ échelonné et mise en place d'un transport scolaire à 18h15.

✓ **Ecoles maternelles des Collines et des Tilleuls**

A partir de 17h, les enfants allant en accueil du soir seront pris en charge par des animateurs diplômés. Ils auront la possibilité de goûter (collation que les parents fourniront) et pourront ensuite participer à différentes activités :

- Jeux de constructions
- Jeux libres (coin cuisine/garage...)
- Coloriage/dessin
- Puzzles/ jeux de société
- Activités de détente...

Proposition d'activités adaptées au temps d'accueil : départ échelonné et mise en place d'un transport scolaire à 18h15.

D. Les accueils sportifs, culturels et artistiques en soirée de 17h00 à 20h00

La Ville de Fagnières propose depuis plusieurs années des ateliers sportifs ou culturels à destination des fagniérots âgés de 6 à 17 ans.

Objectifs :

- favoriser l'accès au sport ou aux activités culturelles aux jeunes fagniérots,
- favoriser l'implication des familles dans les sorties proposées au cours de l'année,
- renforcer les liens parents/enfants par le biais des actions découlant des ateliers,

Fréquence et durée de l'action :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Danse 4 – 7 ans	Arts créatifs 8 – 15 ans	Danse 8 – 11 ans	Rollers A partir de 6 ans
17h00-18h15	17h30-18h45	17h00-18h15	18h15-20h00
Ecole élémentaire Salle de l'ancienne Mairie	Salle J Gabin Salle du centre de ressources	Ecole élémentaire Salle de l'ancienne Mairie	Gymnase Gérard Vincent

Les moyens :

- Moyens humains : ces activités seront encadrées par des animateurs BAFA.
- Moyens matériels : différentes salles dans lesquelles se déroulent les ateliers, protections et équipements sportifs, poste radio, fournitures pour les ateliers d'art créatif....
- Partenariat local :

L'ACCP pour la communication, les responsables associatifs locaux pour le matériel ou les intervenants, jeunesse et sports pour les animateurs spécialisés...

Certains horaires et certains jours d'activité pourront être modifiés afin de répondre au mieux aux attentes des familles.

Toutes ces activités sont prévues sur toute l'année sauf vacances scolaires.

Les inscriptions se font au fur et à mesure de l'année ce qui facilite aux jeunes l'accès à ces activités.

E. Les accueils du Mercredi (Le plan Mercredi inclus dans le PEDT) de 7h30 à 18h15

a) Descriptif de l'Accueil collectif des mineurs sans hébergement (ACM)

Le centre de loisirs de la Noue d'Argensols est une structure municipale qui accueille tout au long de l'année des enfants âgés entre 2 et 17 ans. Par le biais de cette structure, la commune de Fagnières propose aux parents un moyen de garde adapté à leurs enfants. Ce centre de loisirs a pour vocation de proposer aux enfants de la commune et des alentours de l'amusement, des loisirs et de la découverte aux travers des différentes activités proposées durant la journée.

Le Centre de Loisirs de la Ville de Fagnières est un bâtiment destiné uniquement à cet usage. Il est spacieux, sécurisant et adapté aux âges des enfants accueillis. Il dispose de salles d'activités pour les grands et les petits avec du mobilier adapté, d'un grand pôle d'animation, de sanitaires, d'une salle de restauration et d'un grand terrain permettant les jeux en plein air sans sortir de la structure.

La municipalité met également à disposition de nombreux bâtiments permettant le bon déroulement des activités par le biais de salles adaptées (salles des fêtes, gymnases, ...).

Coordonnées de l'organisateur :

Mairie de Fagnières
Madame Dominique Determ
4 rue du Général Dautelle
51510 Fagnières
Tél : 06-83-27-73-76

Lieu de l'accueil :

Centre de loisirs de la Noue d'Argensols
Rue de la Noue d'Argensols
51510 Fagnières

Horaires d'ouverture de l'ALSH : de 7h30 à 18h15

Les horaires d'accueil : Matin : de 7h30 à 9h15

Soir : de 17h00 à 18h15

Les familles ont 4 possibilités pour inscrire leur(s) enfant(s) :

- Journée avec repas (7h30-18h15)
- Journée sans repas (7h30-12h15 / 13h30-18h15)
- Demi-journée avec repas (7h30-13h30 ou 12h00-18h15)
- Demi-journée sans repas (7h30-12h15 ou 13h30-18h15)

Tarifs : calculés en fonction du quotient familial. Les bons CAF, MSA et tickets CESU sont acceptés.

b) Les intentions éducatives des mercredis

<u>Les axes du plan du mercredi</u>	<u>Nos objectifs</u>
→ Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires	<ul style="list-style-type: none">- Proposer des temps d'échanges et créer des espaces de parole- S'inscrire dans une logique de co-éducation- Utiliser l'outil informatique de manière ludique afin d'améliorer les apprentissages- Maintenir dans l'ACM du mercredi une équipe d'animation intervenant dans les différents temps périscolaires de la commune
→ Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none">- Permettre un mode d'inscription adapté- Permettre un mode de facturation adapté aux moyens des familles- Proposer un accueil échelonné- Faciliter l'accueil des PMR dans des locaux de plein pied
→ Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs	<ul style="list-style-type: none">- Maintenir et développer le partenariat existant avec les différents acteurs locaux :<ul style="list-style-type: none">• Fédération départementale de la Nature et de la Chasse de la Marne• L'Association des Cités en Champagne de Prévention• Jeanne d'Arc Archery• COC Lutte• Musée des beaux-arts de Châlons en Champagne• Les bibliothèques municipales de Châlons en Champagne
→ Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une	<ul style="list-style-type: none">- Permettre un large choix d'activités- Organiser une journée type en proposant des temps libres non-animés et des temps de pause

réalisation finale (spectacle, tournois, exposition, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités d'éducation à l'environnement - Favoriser l'utilisation de matériel de récupération
---	---

c) Les activités : ouvertes sur les autres temps de l'enfant et sur son territoire

Les activités sont le résultat du travail de l'équipe pédagogique. En travaillant ensemble à la préparation de cette période, les animateurs et les directeurs ont fait en sorte de proposer des activités variées, adaptées à l'âge, aux capacités et aux choix des enfants accueillis tout en respectant le thème du cycle.

Les activités proposées par l'équipe doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs pédagogiques et éducatifs fixés et d'autre part tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières.

L'activité doit tenir compte du rythme, de l'envie de l'enfant et être cohérente par rapport au thème choisi par l'équipe d'animation lors des réunions de préparation.

L'enfant est avant tout présent pour passer un bon moment, le centre de loisirs même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe tous les 2 mois, un thème sera choisi (différent à chaque fois) et un programme sera diffusé aux parents. Les enfants donneront leur avis puis une restitution sera faite.

3 thématiques seront retenues :

- La culture
- La nature
- Le sport

- **Culture**

- Artistique

- ✓ Arts plastiques : activités manuelles.
- ✓ Arts de la musique : découverte d'instruments (piano, guitare) la voix... Ateliers conceptuels d'écriture pour composer des chansons ou des textes avec un intervenant musique exerçant en école de musique.
- ✓ Arts de la lecture : fréquentations des bibliothèques de Châlons, découverte du patrimoine à G. Pompidou et contes avec l'association Lire et Faire Lire.
- ✓ Arts de la scène : découverte des arts du cirque avec des spectacles au CNAC, Furies. Apprentissage du théâtre et restitution de scénettes.
- ✓ Arts visuels : découverte de la photographie avec un photographe professionnel.

- Scientifique

- ✓ Proposer des activités scientifiques.
- ✓ Manipuler et expérimenter.

- Civique

- ✓ Apprendre à se connaître, vivre ensemble et communiquer au sein du centre de loisirs.
- ✓ Associer le Conseil Municipal des Jeunes et organiser ensemble des animations sur la commune, ou autres projets qu'il veut mettre en place.

- Numérique

Proposer des activités autour du numérique : salle informatique du centre de loisirs et tablettes périscolaires

- **Nature**

- Partenariat avec la Fédération Départementale de la Nature et de Chasse de Fagnières: construction de nichoirs, plantations de haies, brame du cerf, découverte de la faune, travail sur le site Ekolien dédié à l'éducation, à la nature, à la découverte des chaînes alimentaires
- Découverte des serres de la commune, plantation de semis et entretien du jardin pédagogique du centre de loisirs
- Travail avec les services techniques sur le rucher communal

- **Sport**

Outre les structures municipales mises à notre disposition afin de mener à bien notre projet, nous profitons aussi des structures de la Communauté d'agglomération de Chalons ainsi que des activités proposées par nos partenaires associatifs par le biais de convention

Notre but : faire profiter les enfants d'activités originales et les initier à de nouvelles pratiques sportives.

- Piscine au Pôle Aquacité (situé à côté du centre)
- Bowling/Laser au Bowling Club de Châlons-en-Champagne
- Tir à l'arc avec la Jeanne d'Arc Archery de Fagnières
- Poney avec les Ecuries de Coolus ou le centre équestre de la Muze (St Memmie)
- BMX avec le Racing Club de Fagnières
- VTT avec le BTCF de Fagnières
- Initiations dans nos gymnases à de nouvelles activités : kinball, tir à l'arc...

Pour un meilleur fonctionnement, 2 groupes de vie seront mis en place :

- 2-5 ans
- 6 ans et plus

d) Journée type

Déroulement d'une journée type :

L'accueil :

Il se fera entre 7h30 et 9h15. Différents postes seront à assurer par les animateurs :

- 1 animateur à l'accueil
- Les autres animateurs dans les salles d'activité pour accueillir les enfants et leur proposer des jeux, de la lecture, ...

Ce moment d'accueil permet à chaque enfant d'arriver à son rythme, de s'installer.

C'est aussi un temps où l'animateur :

- sera à l'écoute des familles
- leur transmettra et recevra des informations

Il est le lien entre les familles et la direction.

Horaires des activités :

De 9h50 à 11h50

Des activités variées, adaptées à l'âge, aux capacités et aux choix des enfants accueillis seront proposées.

Elles seront encadrées par des animateurs BAFA, en cours ou brevet d'état.

A la fin des activités, l'animateur consacrera un temps d'évaluation avec son groupe.

Le repas :

La majorité des enfants reste prendre leur repas sur le centre de loisirs.

Le repas est un moment de détente, de convivialité et de calme où tout le monde se retrouve.

Dans la mesure du possible, nous ferons en sorte qu'il y ait un adulte par table, d'une part pour aider les enfants qui en ont besoin et d'autre part pour faciliter et favoriser les échanges enfants/animateurs.

On demandera aux enfants de goûter chaque aliment, les adultes en feront de même (pédagogie de l'exemple).

Il sera nécessaire de faire attention et de respecter tout régime alimentaire médical ou non.

Le temps calme :

C'est le moment où l'animateur va pouvoir prendre une pause ; elle commencera dès la fin du repas à 13h30 et se terminera vers 14h00 pour les 6-16 ans et vers 15h pour les maternels (réveil échelonné).

Le temps calme est un moment où l'enfant se repose, joue, lit....

Ce temps reste un temps encadré par les animateurs.

Activités de l'après-midi :

Elles auront lieu de 14h15 jusqu'à 16h30 ou plus tard si les activités se déroulent à l'extérieur.

Goûter :

Aux alentours de 16h40, il se fera par groupe de vie pour favoriser le calme.

Après goûter :

Les enfants iront :

- terminer les activités commencées
- en séance de jeux
- ou en temps libre encadré

e) L'équipe d'encadrement

→ L'équipe de direction :

- est responsable des enfants et du personnel
- assure le bon fonctionnement du centre en étant garant de la législation en vigueur
- rédige le projet pédagogique et garantit son application
- assure le suivi des réunions d'équipe
- contrôle le travail de chacun, aménage et répartit les rôles
- assure la gestion financière, administrative et matérielle
- est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- assure la relation avec partenaires et familles

→ L'équipe de d'animation :

Composée d'animateurs stagiaires et diplômés BAFA

1 animateur pour 10 enfants (- 6ans), 1 animateur pour 14 enfants (+ 6ans) car plus de 5 heures consécutives le mercredi

- définit les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers
- motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation
- mène l'animation en assurant la sécurité du groupe
- vérifie, range et nettoie le matériel et les lieux après l'activité
- est responsable des enfants qui lui sont confiés
- participe aux réunions de préparations, d'évaluation et de bilan

L'équipe d'animation s'engagera à respecter la réglementation en vigueur.

→ Les réunions :

Une réunion sera prévue tous les 2 mois afin de choisir un nouveau thème et de mettre en place un nouveau planning d'activités.

- bilan du mois passé (enfants, activités, vie quotidienne...)
- préparation des plannings du mois suivant
- temps de documentation

f) Réglementation et cadres

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. Les instructions départementales de jeunesse et sports seront consultables dans le bureau du directeur, elles seront outil de rappel de la législation des accueils collectifs de mineurs. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes de sécurité supplémentaires (code de la route...).

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- de se sentir en sécurité
- de comprendre les limites posées et apprendre à les respecter
- de discuter avec l'adulte sur le négociable et le non négociable

A l'équipe d'encadrement :

- de travailler de manière cohérente par rapport au projet
- d'adopter un discours commun face aux situations rencontrées
- d'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

L'enfant cherche ses limites et teste constamment l'adulte. Il est normal que l'enfant se confronte aux règles et au cadre posé, il testera notre capacité à être crédible.

La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants.

2) Activités extrascolaires

A. Accueil petites et grandes vacances 3-17 ans

- Inscription à la semaine avec ou sans repas,
- Sur chaque période de vacances, un thème défini et décliné autour d'activités ludiques,
- Des sorties à la journée, hors département...,
- Des semaines en « mini-camps » au Der pour les plus de 6 ans gérés par l'Association Familles Rurales.

Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire.

Les objectifs :

- Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité,
- Proposer un moyen de garde adapté aux parents.
- Développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

Inscription avec ou sans repas et quatre séquences distinctes :

- L'accueil du matin entre 7h30 et 9h00,
- Les activités du matin,
- Le temps de midi,
- Les activités de l'après-midi.

Les ateliers :

- Ateliers socio culturels diversifiés : éveil musical, danse...,
- Ateliers thématiques,
- Sorties régulières (bowling, laser, piscine ou encore séances de lectures à la bibliothèque municipale,
- Sorties exceptionnelles (parcs d'attraction...).
- Participation à la vie de la cité.

B. Les chantiers citoyens

Les objectifs :

- Faire participer les jeunes à l'amélioration de leur cadre de vie dans leur quartier,
- Lutter contre les incivilités,
- Soutenir et favoriser les projets des jeunes,
- Favoriser la rénovation urbaine et la tranquillité publique.

Les critères les plus importants sont :

- ✓ Jeunes en grandes difficultés scolaires ou familiales,
- ✓ Jeunes en errance sur la commune et non intégrés à la vie locale.

2 chantiers citoyens de 5 jours chacun :

- Vacances de Toussaint,
- Vacances de Pâques.

Les chantiers ont lieu du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un repas de fin de chantier pris en commun réunit jeunes et encadrants techniques et pédagogiques.

Concrétisation du chantier :

A l'issue du chantier, les jeunes se réunissent avec l'éducatrice et l'animatrice de la ville pour préparer un séjour. En effet la Ville de Fagnières a pour objectif de continuer ce travail d'accompagnement de projet en aidant les jeunes à le mettre en place. Afin de rester dans une optique d'accompagnement et de suivi du groupe, ce sont les mêmes intervenants (éducateurs et animateurs) qui encadrent le séjour.

C. Le conseil municipal des jeunes

Composition :

- 22 élémentaires,
- 12 collégiens.

Leurs objectifs :

Initier des actions de solidarité, de santé et autour de l'environnement.

IV. ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

La Ville de Fagnières dispose, sur son territoire, de structures culturelles, scolaires et sportives et de structures d'accueil de loisirs, suffisantes pour répondre aux besoins d'accueil périscolaire et extra-scolaire.

Consciente de l'importance de ces temps pour l'équilibre de l'enfant et son développement, elle a depuis de nombreuses années considérées ces moments comme des temps éducatifs à part entière, en complément du temps scolaire.

La Ville a ainsi conclu depuis 1996 un contrat temps libre (CTL) et depuis 2006 un contrat enfance jeunesse (CEJ). Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ont été déclarés à la DDJS puis à la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), soutenu financièrement à ce titre par la CAF (caisse d'allocations familiales) et la MSA (mutuelle sociale agricole).

Elle emploie :

- 3 directeurs permanents titulaires de diplômes professionnels de l'animation
- des animateurs contractuels saisonniers, titulaires de diplômes de l'animation tels que le BAFA ou équivalents ou en cours de formation BAFA.

1) Des équipements culturels

Centre de ressources et d'information place des Collines de Fagnières :

Thématiques :

- Habitat et cadre de vie,
- Accès à l'emploi et développement économique,
- Santé,
- Accès à la culture.

Sportifs :

- marche,
- pétanque.

Culturels :

- Informatique (débutant et confirmé)
- Montage photos,
- Langues vivantes : anglais débutant et confirmé,
- Jeux de cartes, jeux vidéo.

Artistiques : peinture et dessin.

Manuels : arts créatifs, cuisine, couture.

Scolaires : création d'ateliers scolaires enfants et adultes.

Citoyenneté : mise en place d'ateliers culturels intergénérationnels.

Bibliothèque : médiathèque, club littéraire.

Mercredis ados : sorties, groupes de paroles.

Salles : informatique, bibliothèque, aide aux devoirs.

2) Des équipements sportifs

Pole aquatique Aquacité – 2 gymnases (Collège Louis Grignon – Gérard Vincent) – 2 terrains de tennis – 4 terrains de foot – 1 terrain de basket extérieur – 1 piste de BMX – 2 terrains tous sports près de la crèche halte-garderie.

Projets d'équipements sportifs :

- Construction d'un gymnase pour le Collège L Grignon par le Département sur des terrains mis à disposition par la Ville de Fagnières et d'une piste BMX de compétition à proximité (Ville de Fagnières), ceci venant compléter les structures actuelles du Collège L Grignon, du terrain multisports et du Centre de loisirs de la Noue d'Argensols,
- Construction d'un terrain de football synthétique au complexe Etienne Wolter.

3) Des services, équipements et locaux

Centre de loisirs, restaurant scolaire, 3 écoles, 1 centre de ressources et 3 salles municipales.

4) Un tissu associatif riche, tout particulièrement dans le domaine de la pratique sportive

36 associations sont répertoriées dans la commune, certaines possédant plusieurs sous-sections. Elles sont en majorité adhérentes à l'Office des sports, des loisirs et de la culture de Fagnières (OSLCF).

Une grande partie d'entre elles participent aux activités proposées par la mairie en plus de leurs propres activités (forum sécurité routière, téléthon, forum des associations, brocante, fête des voisins, fête du livre, marché de Noël, fêtes médiévales ...). Très dynamiques, impliquées dans la vie locale, elles organisent des tournois, compétitions.....

V. CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PEDT

• Transports scolaires

Les enfants de Fagnières bénéficient d'un transport scolaire organisé par Châlons Agglo et financé par la Commune de Fagnières.

Lors du retour de la semaine à 4 jours, les parents avaient émis le vœu d'une fin de journée à 16h30 avec un début de journée à 8h30.

Les horaires scolaires ont été analysés lors de la dernière réunion du groupe de pilotage mais la société de transport n'a pu répondre favorablement.

- **Eloignement des salles municipales**

Les salles de classe et annexes des écoles sont utilisées en priorité pour les activités en raison de l'éloignement des salles communales.

- **Un seul gymnase municipal**

Une gestion précise du gymnase Gérard Vincent est mise en place (forte demande de créneaux).

VI. OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PLAN MERCREDI INCLUS DANS LE PEDT PARTAGÉS PAR LES PARTENAIRES

1) Objectifs partagés par les partenaires (cf. introduction)

2) Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Le Plan Mercredi inclus dans le PEDT trouve toute sa place au sein du contrat Enfance Jeunesse et des axes communs se dégagent de ces 2 textes.

Les objectifs éducatifs sont en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique des ALSH périscolaires de la ville mais aussi avec les projets des différentes écoles (parcours santé, actions de solidarité...) et reprend les valeurs éducatives définies conjointement avec les partenaires.

3) Axes transversaux

- Projets d'école et projets pédagogiques:
- Utilisation de l'outil informatique,
- Citoyenneté,
- Découverte des arts,
- Liens entre arts et sciences,
- Développement durable.

Mais aussi :

- Activités physiques,
- Activités scientifiques,
- Activités culturelles et linguistiques.

VII. ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

oui non

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

- ✓ Ecole Elémentaire des Tilleuls : informatique, nouvelles technologies / entrée de l'ENT /initiation à l'Anglais / développement durable.....Parcours citoyen (ex charte de l'école, « temps forts » tels que journée de la laïcité, égalité garçons/filles... voir projet école)
- ✓ Ecoles maternelles : motricité, musique et chant

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :

oui non

- ✓ Extrascolaire : ACM petites et grandes vacances : mêmes encadrants et offre d'activités à objectifs identiques
- ✓ Périscolaire : public et intervenants identiques

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

oui non

Si oui en indiquer les modalités :

VIII. PARTENAIRES DU PROJET

1) Partenaires institutionnels

DDCSPP, CAF, Education nationale

2) Partenaires associatifs

Associations fagniérottes (ESF, COC Lutte, Archery club...), intervenants du Centre de ressources de la commune, parents volontaires, ACCP, Maison de la Nature et de la chasse

3) Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du Plan mercredi inclus dans le PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire)

- Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation de la ville : les activités seront encadrées par des animateurs permanents de la commune, BAFD, des animateurs BAFA, stagiaires BAFA ou non diplômés, des animateurs fédéraux, des ATSEM, en respectant la réglementation en vigueur. L'encadrement pourra être renforcé par des parents et des responsables d'association volontaires ;
- Les structures périscolaires seront soumis à déclaration à la DDCSPP et dirigés en alternance par des directeurs permanents diplômés de la collectivité .
- Ils sont garants du respect du projet pédagogique et chargés de la mise en place et du suivi du périscolaire dans les écoles et au centre de loisirs , de la relation avec les enseignants, les parents et animateurs. Les directeurs gèrent l'organisation générale : les inscriptions, la répartition des groupes, la mise en place des ateliers, la sécurité des enfants et le matériel mis à disposition... ;
- Des temps d'échanges et de préparation auront lieu. Les responsables veilleront à ce que l'animateur ait préparé au préalable sa séance et prévu le matériel adéquat ;

- Le projet éducatif territorial mobilise également le mouvement associatif local, mais également les bénévoles et les associations de parents. Une convention de partenariat sera conclue entre la ville et les différents intervenants.

4) Modalité de pilotage

A. La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation

Le projet éducatif territorial de la commune de Fagnières repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- Les élus de la Ville de Fagnières,
- Les services de l'Education nationale ,
- Les services de la Ville (le service d'animation jeunesse, les agents spécialisés des écoles maternelles),
- Les représentants des parents d'élèves,
- Les institutions telles que la CAF, la DDCSPP,
- Le tissu associatif.
-

Ce partenariat s'exercera dans le cadre de « conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ». Cela concernera les associations culturelles, sportives et de loisirs volontaires.

B. La mise en place d'un comité de pilotage (COFIL) et de coopération éducative

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan mercredi inclus dans le PEDT.

Composition :

Le comité de pilotage et de coopération éducative est présidé par le Maire ou l'adjointe déléguée et composé comme suit :

- D'élus de la Mairie et de représentants des services municipaux (DGS, responsable du pôle animation, animateurs permanents, représentants des ATSEM),
- De directeurs d'école ou de leurs représentants,
- D'enseignants et d'Atsems
- De l'inspecteur de l'éducation nationale,
- De bénévoles d'associations impliqués dans le dispositif,
- De représentants des parents d'élèves,
- D'un représentant de la DDCSPP,
- D'un représentant de la CAF.

Coordination du projet assuré par :

Mme Dominique DETERM

Fonction : 1^{ère} adjointe en charge de l'éducation

Adresse : 4 Rue Gal Dautelle Fagnières 51510

Téléphone : 06 83 27 73 76

Adresse électronique : domdeterm@orange.fr

Missions :

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il ne s'agit pas d'une instance de décision mais d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

Organisation et évaluation du projet :

Le Comité de pilotage et de coopération éducative se réunira au minimum trois fois par an, un premier point étant envisagé avant les vacances de la Toussaint.

- L'évaluation est fondamentale, elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place. Le suivi est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.
- L'évaluation servira à mesurer la valeur ajoutée qu'il apporte aux enfants. Elle associera au sein d'un comité de suivi l'ensemble des membres du groupe de pilotage et des acteurs chargés de la mise en place des activités.
- Elle permettra de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions ainsi que les coûts engagés au regard des objectifs du Plan mercredi inclus dans le PEDT et des effets attendus.

Les indicateurs retenus :

- Indicateurs qualitatifs : valeur ajoutée apportée aux enfants

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le Plan mercredi inclus dans le PEDT pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit.

Respect de la charte qualité « plans mercredi » :

- Articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- Accessibilité et inclusion de tous les enfants,
- Enracinement du projet dans le territoire,
- Qualité des services.

- Indicateurs quantitatifs : (cf tableaux)

- Effectifs et assiduité des enfants.
- Nombre et qualité des activités culture, nature et sport
- Nombre d'associations différentes intervenant dans le temps périscolaire

Liste des annexes :

- composition du groupe de pilotage
- liste des acteurs du projet

Le 2018, à Fagnières

**Le Maire de Fagnières,
M. Alain BIAUX**

**Le Directeur académique des services de
l'Education nationale de la Marne,
M. Jean-Paul OBELLIANNE**

**Le Préfet de la Marne,
M. Denis CONUS**

**La Directrice de la CAF de la Marne,
Mme Audrey MATHON**